

Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale s'élèvent à 21,9 milliards d'euros en 2016, en hausse sensible de 4,5 % (tableau 1). Elles représentent 3,1 % du total des prestations sociales en 2016, soit 1,0 % du PIB.

### Une année 2016 marquée par la refonte des prestations liées à l'activité

Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale se composent :

- du **revenu de solidarité active** (RSA), qui représente 53 % des prestations du risque en 2016 : 10,9 milliards au titre du RSA socle (versé par les départements), 0,4 milliard au titre du RSA activité et 0,3 milliard au titre de la prime de Noël (financés par l'État). Le RSA socle s'adresse aux personnes n'exerçant aucune activité ou travaillant un nombre d'heures très réduit, et n'ayant pas ou plus de droit au chômage, ou encore des droits au chômage d'un montant très faible ;
- de la **prime d'activité**, versée pour la première fois en 2016, qui se substitue intégralement au 1<sup>er</sup> juillet à la fois au RSA activité et à la prime pour l'emploi. Jusqu'alors, le RSA activité était versé aux personnes exerçant une activité, même partielle, mais percevant des revenus modestes. Le crédit d'impôt que constituait la prime pour l'emploi était destiné aux contribuables en activité percevant de faibles revenus. La prime d'activité, complément de rémunération versé aux assurés en activité mais percevant des revenus très modestes, peut être cumulée avec le RSA socle. Cette nouvelle prestation, conçue sur un modèle proche de celui du RSA activité, est néanmoins moins restrictive puisque notamment ouverte aux jeunes actifs dès 18 ans et aux étudiants salariés. Elle s'élève à 4,1 milliards d'euros en 2016, soit 19 % du risque ;
- de prestations versées par les **centres communaux et intercommunaux d'action sociale** (CCAS-CIAS) qui s'élèvent à près de 2,2 milliards d'euros. Il s'agit notamment de prestations en espèces ou en nature (hébergement d'urgence, colis alimentaires, etc.) ;
- d'autres prestations versées par les administrations publiques, pour 0,8 milliard, composées principalement de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (Apre) ;
- de prestations versées par les ISBLSM (3,1 milliards, soit 14,3 % du total du risque), seul régime du secteur

privé intervenant sur le risque pauvreté-exclusion sociale. Celles-ci recouvrent principalement les aides liées à l'hébergement des personnes en situation précaire (en établissements d'action sociale notamment).

La couverture du risque pauvreté-exclusion sociale est donc essentiellement assurée par l'État (25 %) et les administrations publiques locales (61 %, dont 49 % par les départements et 10 % par les communes).

### Les prestations de pauvreté-exclusion sociale augmentent à un rythme globalement plus élevé

En 2016, les prestations versées au titre du risque pauvreté-exclusion sociale augmentent de 4,5 % (après +3,3 % en 2015), [graphique 1].

Parmi elles, les prestations liées à l'activité (RSA activité, prime pour l'emploi et prime d'activité) croissent de 5,6 % en 2016 (après +3,6 % en 2015) et contribuent pour près d'un quart à l'évolution du risque pauvreté. Cette évolution plus dynamique est notamment liée à la phase de montée en charge de la prime d'activité, dont le champ d'application est étendu aux plus jeunes.

Le montant versé au titre du RSA socle augmente de 3,1 % (après +6,2 % en 2015) et contribue pour près de 30 % à la croissance totale de ce risque. Cette évolution est notamment portée par la revalorisation de ses montants maximaux<sup>1</sup>, mise en œuvre dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté<sup>2</sup>. La baisse de 4,3 % (tableau 2) du nombre de bénéficiaires du RSA socle tient à plusieurs effets jouant en sens contraire. L'amélioration du marché du travail (voir fiche 1) et la non-automaticité de l'ouverture de droit au RSA pour les bénéficiaires de la prime d'activité<sup>3</sup> se traduisent par une réduction du nombre de bénéficiaires qui est atténuée par les effets de la revalorisation du niveau du RSA sur le nombre de personnes éligibles au dispositif.

Les prestations des ISBLSM augmentent de 7,9 % par rapport à 2015 (après +5,4 %), et contribuent pour près d'un quart à l'évolution de la masse totale servie au titre du risque pauvreté-exclusion sociale.

Enfin, l'ensemble des autres prestations augmente de 5,0 % en 2016, notamment en raison de la hausse des dépenses d'action sociale des caisses de Sécurité sociale.

1. Le RSA et la prime d'activité sont des allocations différentielles venant compléter les ressources du foyer jusqu'à un niveau qui dépend de la configuration familiale et de la présence de revenus d'activité.

2. Revalorisation progressive de 10 % au total du RSA socle entre 2013 et 2018 (en plus de l'indexation annuelle du barème), intervenant chaque année le 1<sup>er</sup> septembre (2 % en septembre 2014, 2015 et 2016).

3. Certains allocataires qui, sous la législation précédente, auraient bénéficié du RSA socle sans faire de démarches particulières, n'en bénéficient plus automatiquement.

#### Pour en savoir plus

> Cazain, S., (2017). Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité, 2,49 millions à fin décembre 2016. CNAF, *Prime d'activité conjoncture*, 4.

> Cazain, S., Siguret, I. (2016). Les foyers bénéficiaires du RSA, 1,84 million à fin décembre 2016. CNAF, *RSA conjoncture*, 16.

> Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.) (2017). *Minima sociaux et prestations sociales*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas.

> Corazza É., Glotain M., « Les dépenses de lutte contre la pauvreté représentent 1,8 % à 2,6 % du PIB en 2016 », dans cet ouvrage.

**Tableau 1** Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale

Montants en millions d'euros, évolutions en %

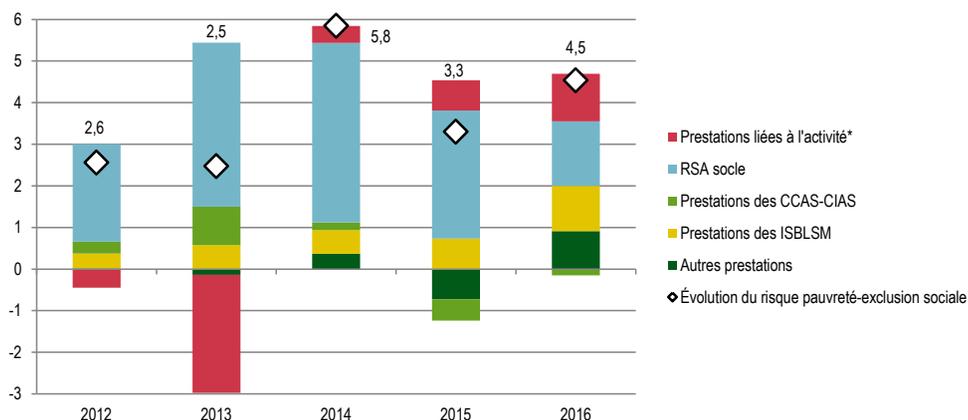
	2012	2013	2014	2015	2016	16/15
<b>Public</b>						
Administrations de Sécurité sociale	55	54	59	46	58	25,9
Administration publique centrale	5 431	4 866	5 022	5 046	5 442	7,8
Prestations liées à l'activité	4 568	4 038	4 116	4 264	4 503	5,6
RSA activité	1 578	1 685	1 908	2 126	353	-
Prime pour l'emploi	2 990	2 353	2 209	2 138	37	-
Prime d'activité	0	0	0	0	4 113	-
Autres prestations	864	828	905	782	939	20,0
Administration publique locale	10 672	11 592	12 443	12 951	13 266	2,4
RSA socle*	8 416	9 154	9 979	10 603	10 927	3,1
Prestations des CCAS et CIAS	2 077	2 249	2 285	2 182	2 150	-1,5
Autres prestations	179	189	179	167	189	13,1
<b>Privé</b>						
Institutions sans but lucratif au service des ménages	2 529	2 637	2 745	2 894	3 122	7,9
Prestations des ISBLSM liées à l'hébergement	1 658	1 728	1 824	1 924	2 166	12,6
Action sociale des ISBLSM	551	579	591	624	597	-4,3
Autres prestations	320	330	330	346	359	3,8
<b>Total Pauvreté-exclusion sociale</b>	<b>18 687</b>	<b>19 149</b>	<b>20 268</b>	<b>20 937</b>	<b>21 888</b>	<b>4,5</b>

\* Le RSA socle est dénommé RSA à partir de juillet 2016.

Source &gt; DREES, CPS.

**Graphique 1** Évolution globale et contributions des différents postes

Évolutions en %



\* Prestations liées à l'activité : RSA activité, prime pour l'emploi et prime d'activité à partir de 2016.

Source &gt; DREES, CPS.

**Tableau 2** Nombre de bénéficiaires du RSA, de la PPE et de la prime d'activité

En milliers, évolutions en %

	2012	2013	2014	2015	2016	16/15
<b>Nombre de foyers bénéficiaires du RSA</b>	<b>2 175</b>	<b>2 330</b>	<b>2 464</b>	<b>2 572</b>	<b>1 860</b>	<b>-27,7%</b>
RSA socle seul*	1 436	1 538	1 597	1 619	1 838	13,6%
RSA activité seul*	476	505	554	614	-	-
RSA socle + activité*	231	253	277	302	-	-
<b>Nombre de foyers fiscaux bénéficiaires de la PPE</b>	<b>6 325</b>	<b>5 871</b>	<b>5 495</b>	<b>5 323</b>	-	-
<b>Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité</b>	-	-	-	-	<b>2 579</b>	-

Note &gt; Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité sont comptabilisés au 31 décembre de chaque année ; le nombre de foyers bénéficiaires de la PPE est comptabilisé pour chaque année fiscale.

Champ &gt; France, tous régimes, sauf \* hors régime agricole.

Sources &gt; CNAF pour le RSA et la prime d'activité ; DGFIP pour la PPE.